

Intercalons ici un détail qui intéressera les amateurs des vins de Bordeaux. Quand Emmanuel Servais, par l'intermédiaire de son beau-frère Aug. Gillard de Sierck, reçut en mars 1859 une demi-barrique de St-Estèphe 1857 au prix de 150 Fr et une et demie barrique de Médoc à 112,50 Fr, on lui passa la recommandation suivante:

«Le vin de Bordeaux 1857 sera certainement très bon quand il aura atteint l'âge auquel on le livrera à la consommation. Les caves des consommateurs sont vides, en général, et l'on sera peut-être partout trop pressé de boire le 1857 avant sa maturité. Vous devez vous rappeler qu'en temps normal on n'expédiait de Bordeaux que des vins de 4 à 5 ans d'âge en fût, et qu'il leur fallait encore au moins un an ou deux de bouteille.»³⁾

Elisa Boch, l'épouse adorée d'Emmanuel Servais étant à l'article de la mort, il pria le 3. 9. 1860 son frère Bernard de venir le lendemain avec les enfants «à moins qu'ils ne tiennent beaucoup à partir sur le champ pour voir si possible une dernière fois leur mère. Je n'ai pas eu jusqu'à présent le courage de me rendre auprès d'elle; ma belle-mère ne la quitte pas.»⁴⁾

Le 1. 9. 1860 s'éteignait Elisa Servais, âgée de 41 ans et laissant son mari désemparé. C'est Caroline Servais (1815-1888), épouse de J. P. André, qui s'occupait maintenant du ménage de son frère et qui, à la place de «la belle et grande» Elisa Boch, présidait les dîners officiels et de famille où la chère était bonne et copieuse, où les vins et le quetsch de Weilerbach coulaient en abondance. Quant à «faire d'Emmanuel Servais un dandy», Caroline ne réussissait pas plus que l'épouse défunte, le maître du lieu «ne vivant que pour ses devoirs de patriote, n'accordant aucune importance... à sa toilette; il s'intitulait d'ailleurs lui-même, Brutus!»⁵⁾

Le baron de Tornaco, ayant succédé le 26. 9. 1860 à Mathias Simons, chargea le 11. 4. 1861 celui-ci, Servais et G. Th. I. de Lafontaine de la mission d'élaborer un avis sur les sempiternelles prétentions néerlandaises concernant la *dette de l'ancien royaume des Pays-Bas*. C'est à la suite de ce rapport, adopté par le gouvernement luxembourgeois et comportant, avec le rejet des prétentions non-fondées, la proposition d'un arbitrage, que le gouvernement néerlandais cessa de «molester le nôtre» pour se borner, «plus tard», à ne plus «chercher qu'à se défendre contre les demandes reconventionnelles du Grand-Duché.»⁶⁾

Avec Charles Munchen, Servais fut nommé en mai 1865 par le ministère de Tornaco, plénipotentiaire du Grand-Duché aux réunions berlinoises qui devaient aboutir au *renouvellement du Traité d'accession au Zollverein*. Comme nous avons également traité de cette mission dans la biographie de Ch. Munchen (v. fasc. II p. 435 s.), nous croyons pouvoir être bref en cet endroit.